

Conseil Municipal Jeudi 22 mai 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le jeudi vingt-deux du mois de mai à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 12 mai 2025, à la salle du conseil, sous la présidence de Mr Marc ARCHER, Maire,

Etaient réunis sous la présidence de Marc ARCHER, Maire:

Mesdames et Messieurs : MEUNIER-FAVIER Rachel, Michelle BROSSIER, Alain PERRIN, BERTHET-MARTINEZ Françoise, SONNTAG Jean-Jacques, DUPIN Michel, FIALON Bérangère, TURC Jean-Edouard, GIRAUD Karine, LINOSSIER Laurent, ROYON Pierre-Yves.

Etait(ent) Absent(s). CARUANA Laurent, DUCHIER Eric, BRUSQ Pascal, Cécilia FLAMENT, Grégory PIN.

Procuration(s) : CARUANA Laurent à ARCHER Marc, DUCHIER Eric à BROSSEIR Michelle, BRUSQ Pascal à LINOSSIER Laurent, Cécilia FLAMENT à Rachel MEUNIER-FAVIER, Grégory PIN à Karine GIRAUD

Secrétaire de séance : Michel DUPIN

*Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour sur la partie FINANCES – Vidéoprotection, sollicitation de subvention.
Accorde à l'Unanimité.*

I) AFFAIRES GENERALES

1. Voyage CME – frais élus mandat spécial

Délibération N° 152025

Le Conseil Municipal ouï et délibéré :

► **AUTORISE** La prise en charge des frais de transport et de repas des enfants du Conseil Municipal des Enfants, du Bus Impérial comprenant également les élus.

► **DEMANDE** le remboursement des frais de transport et de repas des élus suivants ayant une indemnité de fonction : Rachel MEUNIER-FAVIER, Françoise BERTHET-MARTINEZ, Karine GIRAUD, Bérangère FIALON.

► **FIXE** Une limite de dépense à 2 200.00 €, et autorise le remboursement des frais annexes sur présentation de factures.

2. Convention tripartite de partenariat et d'objectif lecture publique

Délibération N° 162025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention tripartite de partenariat telle qu'annexée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

II) FINANCES

3. DMC1

Délibération N° 172025

Ouï et délibéré, les membres de l'assemblée :

- **Approuve** la DMC N° 1 de l'Exercice 2025

4. Vidéosurveillance – sollicitation subvention Région

Délibération N° 182025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **ARRETE** l'opération d'extension du système de vidéoprotection, de la mise en place du nouveau serveur, de la mise place de 5 caméras VPI et du déploiement de la fibre ;
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus à 96 176.00 € HT;
- **SOLLICITE** le niveau le plus élevé de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

III) RESSOURCES HUMAINES

5. Recrutement Agent Service Technique et avancement de grade

Délibération N°192025

Le Conseil Municipal est invité à approuver la modification du tableau des effectifs suivant, à la vue du prochain recrutement comme suit :

Grade	Durée hebdomadaire	Date de modification	Motif
Adjoint technique	35h	01/09/2025	Création pour recrutement
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	35h	01/09/2025	Création pour avancement

Ouï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la modification du tableau des effectifs tel que ci-dessus

IV) DEVELOPPEMENT DURABLE

6. Convention Compostage

Délibération N° 202025

Ouï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** ladite convention telle qu'annexée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.

Prochain Conseil le 26/06/2025.

